

CACES®

Travail en hauteur

Habilitations électriques BT HT

AIPR

CATEC®

Secourisme

Amiante et risques chimiques



www.sp-forma.com

 Programme de formation

Intervention en présence d'amiante

Personnel Opérateur de chantier- Sous section 4

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



8.9



Taux de satisfaction du programme en 2023 sur 117 stagiaires formés

SP FORMA N° enregistrement : 76310945731
Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 (Bureau Véritas)

Au Programme...

 De 14 à 7 heures selon expérience

Formation théorique

L'amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

Les exigences de la réglementation

- Interdiction de l'amiante • Prévention du risque amiante • Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition • Droits individuels et collectifs

L'identification de l'amiante

- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante • Méthodes de repérage des matériaux • Les traitements possibles

Appliquer les procédures et techniques d'intervention

- Appliquer les procédures recommandées • Procédures de contrôle • Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Les équipements de protection

- Rôle des équipements de protection collective • Limites d'efficacité des EPI et durées de port des équipements de protection respiratoire • Vérification et détection des dysfonctionnements EPC/EPI.

Formation pratique

- Evaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident/d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de zone après intervention.

Évaluation théorique et pratique

Objectifs

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante. Appliquer les techniques permettant d'abaisser les émissions de fibres.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. Respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et des tiers.
- Gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.

Public

Opérateurs intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Pré-requis

- Compréhension écrite et orale du français (A1).
- Aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 signée du médecin du travail et datant de moins de 4 ans. L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques adaptées à la nature des activités exercées par les stagiaires et sur les 3 niveaux de risques

Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia.
Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.

Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur et intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier».
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT - [ATOUI CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.